RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE SOCIAL
EN FAVEUR DES ELEVES

Écouter, **aider**, **conseiller, accompagner** l'ensemble des élèves et leur famille concernant des difficultés :

- **personnelles** (mal être, isolement, problèmes relationnels, …)
- **scolaires** (démotivation, absentéisme, décrochage scolaire, problèmes d'adaptation…)
- **familiales** (situation conflictuelle, problème de communication, …)
- **matérielles et financières** (frais de demi-pension et d'internat, bourses, …)

L'assistante sociale scolaire peut proposer un rendez-vous à l'élève, à la demande de l'équipe éducative (enseignants, CPE, infirmière,…)

Les élèves peuvent également se présenter spontanément.

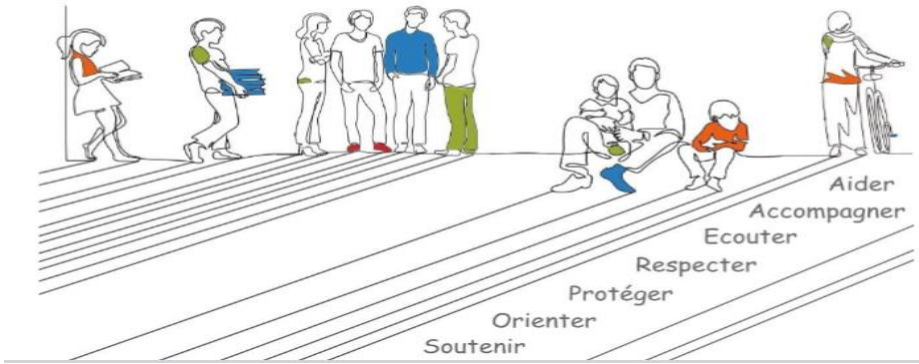

L'assistante de service social est soumise au secret professionnel
Code Pénal : art. 226-13 sur le respect du secret professionnel

POUR LES ÉLÈVES

- Je me sens seul(e) dans ma classe,
- Je me sens mal dans ma peau,
- Je me suis « pris la tête » avec mon prof,
- Je suis en conflit avec mes parents,
- Je me bagarre souvent,
- Je n'ai plus envie de venir au collège, ou au lycée
- Mes parents se séparent, je suis inquiet,
- On se moque de moi,
- On m'oblige à faire ce que je ne veux pas,
- Un élève me menace,
  On me fait du mal,
- Mes parents ont des difficultés à assumer ma scolarité.

POUR LES PARENTS

- Votre enfant connaît des difficultés ayant des répercussions sur sa scolarité,
- Vous vous sentez dépassés face à l'attitude de votre enfant,
- Il conteste sans arrêt votre autorité,
- Vous vous interrogez sur vos droits,
- Vous repérez chez votre enfant des difficultés relationnelles,
- Votre situation familiale a des conséquences sur le comportement de votre enfant et/ou sur sa scolarité,
- Le comportement de votre enfant vous inquiète,
- Vous souhaitez **nous rencontrer à votre domicile.**

POUR TOUTES CES QUESTIONS, N'HÉSITEZ PAS A RENCONTRERL'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE DU COLLÈGE.